

Exercice 4 du quiz du cours Gestion financière (2022-2023 T3) : « Augmentation de capital Bluelinea 2022 et achat d'actions » (7 points)

Cet exercice a pour objet d'étudier différentes solutions pour acheter des actions d'une entreprise qui procède à une augmentation de capital : acheter avant l'augmentation de capital, participer à l'augmentation de capital et acheter après l'augmentation de capital.

I. Contexte de l'augmentation de capital

Bluelinea, opérateur majeur de la filière « Silver Économie » en France, annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (DPS), pour un montant d'environ 7,1 M€.

Cette augmentation de capital servira à renforcer la structure financière de la société, notamment par la sécurisation du remboursement de l'ensemble des dettes financières, composée en quasi-totalité de prêts garantis par l'État (PGE), qui s'élevaient à 3 992 k€ au 31 décembre 2021, et une augmentation de la trésorerie pour couvrir le besoin en fonds de roulement lié à la croissance de l'activité (+51% au 1er trimestre 2022).

II. Modalités de l'augmentation de capital

Cadre juridique

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 2 juin 2021 a, au titre de sa 6^{ème} résolution, délégué au Directoire la possibilité de procéder à une augmentation de capital avec maintien du DPS. Le Directoire, lors de sa réunion du 22 juin 2022, a décidé de faire usage de cette délégation et a arrêté les modalités de l'opération.

Nature de l'opération

L'augmentation de capital sera réalisée avec maintien du DPS pour un montant brut de 7 133 768 € par émission de 7 133 768 actions nouvelles, en cas de réalisation de l'opération à 100%, à souscrire en numéraire et au prix unitaire de 1 €.

Par conséquent, les propriétaires des 4 280 261 actions anciennes ou les cessionnaires des DPS attachés auxdites actions, auront sur les 7 133 768 actions nouvelles à émettre, un droit de souscription qui s'exercera à raison de 3 DPS pour 5 actions nouvelles.

Prix de souscription

A titre indicatif, sur la base de la moyenne pondérée par les volumes des 20 dernières séances de bourse arrêtée le 21 juin 2022, soit 2,22 €, le prix d'émission des actions nouvelles de 1,00 € fait apparaître une décote de 54,55%. La valeur nominale d'une action nouvelle est de 0,20 € faisant ressortir une prime d'émission par action nouvelle de 0,80 €.

Le cours de clôture de l'action Bluelinea le 21 juin 2022 est de 2,37 €.

DPS

La souscription des actions nouvelles est réservée, par préférence, aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs compte-titres à l'issue de la journée précédant la date d'ouverture de la période de souscription et aux cessionnaires de DPS.

Les titulaires de DPS pourront souscrire, à raison de 5 actions nouvelles pour 3 actions existantes possédées, soit 3 DPS qui permettront de souscrire à 5 actions nouvelles, sans qu'il soit tenu compte

des fractions.

Les DPS ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre permettant la souscription d'un nombre entier d'actions nouvelles. Dans le cas où un titulaire de DPS ne disposerait pas d'un nombre suffisant de DPS pour souscrire à un nombre entier d'actions nouvelles de la Société, les actionnaires ou cessionnaires de leurs DPS pourront acheter ou vendre le nombre de DPS permettant d'atteindre le multiple conduisant à un nombre entier d'actions nouvelles.

Exercice du DPS

Pour exercer leurs DPS, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité et payer le prix de souscription correspondant. Le DPS devra être exercé par ses bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription. Conformément à la loi, le DPS sera négociable pendant la durée de sa cotation, soit du 28 juin 2022 au 8 juillet 2022 inclus, dans les mêmes conditions que les actions anciennes.

Le cédant du DPS s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du DPS acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du propriétaire de l'action ancienne.

La période de souscription s'étend du 30 juin 2022 au 12 juillet 2022 inclus. Les DPS non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit.

Cotation du droit préférentiel de souscription

A l'issue de la séance de Bourse du 27 juin 2022, les actionnaires de Bluelinea recevront 1 DPS pour chaque action détenue (soit au total 4 280 261 DPS émis). Chaque actionnaire détenant 3 DPS (et des multiples de ce nombre) pourra souscrire à 5 actions nouvelles (et des multiples de ce nombre) au prix unitaire de 1,00 €.

Les DPS seront cotés et négociés sur Euronext Growth, sous le code ISIN FR001400AV72, du 28 juin 2022 au 8 juillet 2022 inclus. A défaut de souscription ou de cession de ces DPS, ils deviendront caducs à l'issue de la période de souscription et leur valeur sera nulle. Sur la base du cours de clôture de l'action le 21 juin 2022 (2,37 €) et des modalités retenues de l'opération, la valeur théorique d'un DPS est de 1,51 €.

Cotation des actions nouvelles

Selon le calendrier indicatif, la date prévue pour la livraison des actions nouvelles est le 20 juillet 2022.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2022 et seront négociables sur le marché Euronext Growth à compter du 20 juillet 2022. Elles seront admises sur la même ligne de cotation que les actions anciennes (code ISIN FR0011041011 - mnémo : ALBLU) et leur seront entièrement assimilées dès leur admission aux négociations.

Modalités de souscription

Si le souscripteur est actionnaire de la société :

Il dispose de DPS attachés à ses actions Bluelinea, qui lui permettent de souscrire en priorité aux actions nouvelles en appliquant le rapport de 5 actions nouvelles pour 3 DPS (1 action ancienne donnant droit à 1 DPS).

Soit il dispose d'un nombre exact et suffisant d'actions anciennes pour pouvoir souscrire via ses DPS à un nombre entier d'actions nouvelles,

Soit il ne dispose pas d'un nombre suffisant d'actions anciennes pour obtenir un nombre entier

d'actions nouvelles, il pourra dès lors acheter ou vendre le nombre de DPS permettant d'atteindre le rapport conduisant à un nombre entier d'actions nouvelles (5 actions nouvelles pour 3 DPS).

Si le souscripteur n'est pas actionnaire de la société :

Il peut souscrire en faisant l'acquisition en Bourse de DPS du 28 juin 2022 au 8 juillet 2022 inclus, par l'intermédiaire de l'établissement financier en charge de son compte titre et en exerçant, au plus tard le 12 juillet 2022, ses DPS auprès de ce dernier.

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

Dépenses liées à l'Emission – Produits nets de l'Emission :

Le montant des dépenses liées à l'opération est estimé à environ 130 000 €. Ainsi, en cas de réalisation à 100%, le montant net de l'augmentation de capital serait de 7 003 768,00 €.

III. Questions

Question 1 : comptabiliser les opérations liées à cette augmentation de capital de la société Bluelinea. On étudiera l'impact de l'augmentation de capital sur l'actif et le passif du bilan ainsi que sur le compte de résultat (on considérera deux cas quant à la situation de trésorerie de l'entreprise).

Question 2 : donner deux méthodes pour évaluer un droit préférentiel de souscription. On détaillera les calculs de façon formelle.

Question 3 : calculer la valeur d'un droit préférentiel de souscription pour l'augmentation de capital de la société Bluelinea.

IV. Achat d'actions

Un investisseur souhaite posséder à terme (c'est-à-dire juste après l'augmentation de capital) dix actions (et seulement dix) de la société Bluelinea. Plusieurs solutions s'offrent à lui : acheter avant l'augmentation de capital, participer à l'augmentation de capital et acheter après l'augmentation de capital.

Question 4 : décrire les différentes solutions. On détaillera chaque solution : date des opérations, titres échangés (actions / droits préférentiels de souscription), sens (achat / vente) et montant. Comparer le coût de chaque solution.

V. Références

<https://corporate.bluelinea.com/>